

BULLETIN D'INFORMATIONS 2026-2027



Chessel



Noville



Rennaz



Roche



Villeneuve

L'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac

gère les tâches suivantes :



Cantine de Villeneuve

- Proposée aux élèves de 7P à 11S
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Cantine de Roche

- Proposée aux élèves de 8P
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis



Devoirs surveillés primaires

- Proposés aux élèves de 3P à 8P, à Roche et Villeneuve
- Les lundis, mardis et jeudis



Devoirs surveillés secondaires

- Proposés aux élèves de 9, 10 11e , à Villeneuve
- Les lundis et mercredis



Sports facultatifs

- Proposés à tous les élèves

Toute inscription se fait via MonPortail, à l'adresse suivante : <https://aspihl.monportail.ch>



MonPortail



Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac

Contrôle dentaire

- Tous les élèves bénéficient d'un dépistage bucco-dentaire durant l'année scolaire. Une dispense peut être demandée (voir dernière page).
- Nos médecins-dentistes scolaires sont les suivants :
 - Drsse Nathalie Baehni-Wyser à Villeneuve
 - Drsse Sonia Rahban à Rennaz
 - Dr. Pierre Gaiffe à Noville

Vous trouverez toutes les informations et documents importants sur notre site internet :



<https://www.aspihl.ch>

CANTINE SCOLAIRE

Cantine scolaire / Espace Pique-Nique de Villeneuve 2026-2027

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves de 7P à 11S ont la possibilité de prendre le repas de midi ou de pique-niquer à la cantine scolaire **située à la salle paroissiale catholique, avenue de Byron 1, 1844 Villeneuve**. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h45.

Toutes les inscriptions se font via le site [MonPortail](https://aspihl.monportail.ch/) à l'adresse suivante :



<https://aspihl.monportail.ch/>

Ce portail vous permet d'inscrire vos enfants (7P à 11S) pour les jours souhaités, au plus tard le jour même avant 08h15.

Les tarifs sont les suivants :

	Tarifs		Possibilités d'horaires
Cantine	25.- forfait administratif annuel	10.- repas comprenant un plat chaud et un dessert	12h – 13h 12h – 13h45
Pique-Nique	25.- forfait administratif annuel	0.-	12h – 13h 12h – 13h45 13h – 13h45

En cas d'absence à la cantine ou au pique-nique (maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.), nous vous remercions d'excuser votre enfant via l'application afin d'annuler le repas ou l'inscription, **au plus tard le matin même avant 08h15**.

Les repas non excusés seront facturés au prix coûtant payé par l'ASPIHL, soit **CHF 14.-**. Les repas doivent être payés d'avance via MonPortail (menu « Paiements »), à l'aide de la QR-facture et du numéro de référence du représentant légal principal. Aucune facture n'est envoyée. Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-paiement.

Il n'est pas possible de s'inscrire à un repas après les sports facultatifs de midi ; seuls les pique-niques sont autorisés.

Une carte de cantine est remise lors de la première inscription. Obligatoire pour accéder à la cantine, elle est valable durant tout le cursus scolaire et peut être présentée au format numérique. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

Responsabilité des élèves

- **7P–8P** : les élèves sont sous la responsabilité de l'ASPIHL jusqu'à leur départ de la cantine. Une dérogation écrite des parents est nécessaire pour autoriser une sortie anticipée.
- **9S–11S** : les élèves peuvent quitter la cantine après le repas et sont alors sous la responsabilité de leurs parents.

La fréquentation de la cantine peut être remise en question en cas de problèmes de comportement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.



Aux parents des élèves de 8P de Roche

Cantine scolaire / Espace Pique-Nique de Roche 2026-2027

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Les élèves de 8P ont la possibilité de prendre le repas de midi ou de pique-niquer à la cantine scolaire **située à la buvette de la Rotzérane, 1852 Roche**. Cette offre est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 12h00 à 13h20.

Toutes les inscriptions se font via le site MonPortail à l'adresse suivante :



<https://aspihl.monportail.ch/>

Ce portail vous permet d'inscrire vos enfants (8P) pour les jours souhaités, au plus tard le jour même avant 08h15.

Les tarifs sont les suivants :

	Tarifs	
Cantine	25.- forfait administratif annuel	10.- repas comprenant un plat chaud et un dessert
Pique-Nique	25.- forfait administratif annuel	0.-

En cas d'absence à la cantine ou au pique-nique (maladie, camp, stage, sortie, congé, etc.), nous vous remercions d'excuser votre enfant via l'application afin d'annuler le repas ou l'inscription, **au plus tard le matin même avant 08h15**.

Les repas non excusés seront facturés au prix coûtant payé par l'ASPIHL, soit **CHF 14.-**. Les repas doivent être payés d'avance via MonPortail (menu « Paiements »), à l'aide de la QR-facture et du numéro de référence du représentant légal principal. Aucune facture n'est envoyée. Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-paiement.

Il n'est pas possible de s'inscrire à un repas après les sports facultatifs de midi ; seuls les pique-niques sont autorisés.

Une carte de cantine est remise lors de la première inscription. Obligatoire pour accéder à la cantine, elle est valable durant tout le cursus scolaire et peut être présentée au format numérique. En cas de perte, un duplicata doit être demandé au bureau de l'ASPIHL pour la somme de **CHF 5.-**.

Durant la pause de midi, les élèves sont sous la responsabilité de l'ASPIHL jusqu'à leur départ de la cantine. Une dérogation écrite des parents est nécessaire pour autoriser une sortie anticipée.

La fréquentation de la cantine peut être remise en question en cas de problèmes de comportement.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, chers parents, nos salutations distinguées.

Autorisation de départ anticipé 7P - 8P

Coupon à transmettre à la personne responsable de la cantine scolaire

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

☐ J'autorise mon enfant à quitter la cantine dès qu'il le souhaite, dès son départ,
l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents.

Date :

Signature d'un des parents/resp. légal :

DEVOIRS SURVEILLES

Villeneuve, août 2026

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 3P à 8P

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés est proposé aux collèges du Lac et d'Arvel, ainsi qu'au collège des Prés-Clos, pour les élèves de 3P à 8P.

Les élèves scolarisés à Noville ou à Rennaz ont la possibilité de s'y inscrire. Toutefois, aucun transport scolaire n'est prévu à cet effet ; ils doivent donc utiliser les lignes de bus.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider les acquisitions effectuées en classe et de mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. **Il ne s'agit pas d'un cours d'appui.**

Des groupes sont ouverts afin de permettre aux élèves d'effectuer leurs leçons les **lundis, mardis et jeudis**, selon les horaires suivants :

VILLENEUVE				ROCHE	
Collège Lac		Collège Arvel		Collège Prés-Clos	
3P à 6P :	15h35 à 16h35	3P à 6P :	15h35 à 16h35	3P à 6P :	15h30 à 16h30
7P à 8P :	16h35 à 17h35			7P à 8P :	16h30 à 17h30

Si cette offre vous intéresse, que ce soit 1, 2 ou 3 fois par semaine, nous vous prions d'inscrire votre enfant via MonPortail (aspihl.monportail.ch) **jusqu'au lundi 24 août 2026.**

La contribution annuelle sera à régler via MonPortail **avant le début du mois d'octobre** :

- **1 séance par semaine** : Fr. 180.- + Fr. 25.- de forfait administratif annuel
- **2 séances par semaine** : Fr. 240.- + Fr. 25.- de forfait administratif annuel
- **3 séances par semaine** : Fr. 290.- + Fr. 25.- de forfait administratif annuel

Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-paiement.

L'inscription est valable pour l'entier de l'année scolaire. Les devoirs surveillés débiteront **la semaine du 31 août 2026.**

Les parents qui souhaitent autoriser leur enfant à quitter les devoirs surveillés dès qu'il a terminé son travail sont priés de compléter le coupon ci-dessous et de le remettre à la personne chargée de la surveillance. Dans ce cas, dès son départ des devoirs surveillés, l'enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'école, mais sous celle de ses parents.

Tout en restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Coupon à transmettre au/à la surveillant/e des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
- ☐ Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents :

Devoirs surveillés pour les élèves des classes de 9^e / 10^e / 11^e

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un service de devoirs surveillés est proposé au Collège de la Tour-Rouge pour les élèves de **9e, 10e et 11e années**.

Aucun transport scolaire n'est prévu à cet effet ; les élèves doivent donc utiliser les lignes de bus habituelles.

Les devoirs constituent un rituel permettant à l'enfant de consolider les acquisitions effectuées en classe et de mémoriser certaines notions. Ils sont préparés en classe afin que les élèves puissent les réaliser de manière autonome. Il ne s'agit pas d'un cours d'appui. Cela peut aussi être un espace pour préparer les évaluations, notamment dans l'entraide avec d'autres camarades.

Un groupe est mis en place afin de permettre aux élèves d'effectuer leurs devoirs les lundis et mercredis, selon les horaires suivants :

- **Lundi** : de 15h45 à 16h45
- **Mercredi** : de 12h30 à 13h30

Les devoirs surveillés débiteront **le lundi 31 août 2026**.

Si cette offre vous intéresse, nous vous remercions de créer votre compte ainsi que celui de votre enfant sur **MonPortail** (aspihl.monportail.ch) jusqu'au **lundi 24 août 2026**. Une fois les comptes créés, vous pourrez inscrire votre enfant à la carte, **au plus tard la veille au soir de la séance souhaitée**. Les parents peuvent inscrire leur enfant selon leurs besoins tout au long de l'année scolaire.

Tarification :

- Tarif à la séance : **CHF 5.-** + 25.- de forfait administratif annuel

Après la première inscription, un crédit correspondant à un minimum de **4 séances** doit être maintenu sur le compte. Des frais de rappel pourront être facturés en cas de non-paiement.

Les élèves du secondaire qui ont terminé leurs devoirs peuvent quitter les devoirs surveillés avant l'heure de fin prévue. Dès qu'un élève quitte la séance, il n'est plus sous la responsabilité de l'ASPIHL.

Tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Devoirs surveillés 3P – 8P 2026 - 2027

Coupon à transmettre à la personne responsable des devoirs surveillés

Nom et prénom de l'enfant : Classe :

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter la classe dès que ses devoirs sont terminés.
☐ Je demande que mon enfant reste sous surveillance jusqu'à la fin de la séance.

Signature d'un des parents :

SPORT FACULTATIF

INSCRIPTION ET PAIEMENT SPORT SCOLAIRE FACTULTATIF 2026-2027

Les inscriptions se font via **MonPortail** (<http://aspihl.monportail.ch>) **entre le 17 août et le 2 septembre 2026.**

Une fiche d'aide est disponible sur notre site.

L'inscription aux cours est gratuite, mais la participation est obligatoire. Les cours d'escalade et de sports aquatiques impliquent une **finance d'inscription** couvrant les frais d'infrastructure.

ABSENCE

Toute absence doit être annoncée au moniteur **avant la leçon**, via **MonPortail**.

RÈGLEMENT

L'élève s'engage à suivre le cours pendant toute sa durée.

Un abandon n'est possible qu'en cas de force majeure, sur présentation d'une excuse écrite et signée par les parents. Des frais administratifs de CHF 50.– seront facturés.

Un montant de CHF 50.– sera également facturé si l'élève participe à moins de la moitié des cours du semestre, sauf en cas de présentation d'un certificat médical. En cas de désistement sans certificat médical, y compris avant le début des cours, un montant de CHF 50.– sera également facturé.

Un cours est organisé sous réserve d'un minimum de 12 élèves. Si ce nombre n'est pas atteint, ou en cas de baisse significative de la participation, le cours peut être annulé. Les élèves concernés en seront informés.

Le règlement complet doit être consulté et respecté. Il est disponible sur notre site internet ainsi que sur MonPortail.

RESPONSABLE

Steven Ciravegna

SPORTS PROPOSÉS

Echecs, Gymnastique aux agrès, Natation, Football, Basketball, Unihockey, Yoga, Volleyball, Kung-Fu, Pratique scénique et corporelle, Badminton, Gymnastique rythmique.

Le programme détaillé sera disponible sur notre site internet dès le 17 août.

Pour le consulter, scannez ce QR code :



TRANSPORTS SCOLAIRES

Horaires

Les horaires des transports scolaires sont disponibles sur l'application CFF ou sur le site www.sbb.ch

Abonnement Mobilis

À partir de la 3P, les élèves bénéficient d'un abonnement Mobilis valable dans les zones 77, 81 et 82.

À retenir :

- ✓ Conservez précieusement le SwissPass : il est renouvelé automatiquement chaque année.
- ✓ Un formulaire est remis aux élèves de 2P au mois de juin.
- ✓ Les nouveaux élèves de l'établissement doivent compléter le formulaire figurant à la page suivante et nous le retourner par e-mail.
- ✓ Les abonnements sont envoyés directement au domicile par CarPostal avant la rentrée scolaire.
- ✓ En cas de perte, un duplicata peut être obtenu dans une gare CFF (CHF 30.-).

Réception du SwissPass

Vous n'avez pas reçu le SwissPass de votre enfant ?

Veuillez contacter CarPostal par e-mail à abocenter@carpostal.ch en indiquant les informations suivantes :

- le nom et la date de naissance de l'enfant ; numéro de téléphone ; adresse postale.

Informations en temps réel

Nous vous recommandons d'installer les applications des CFF et de la Poste Suisse, puis d'activer les notifications afin d'être rapidement informé en cas de perturbation des transports (voir le flyer explicatif sur notre site).



Application CFF (iPhone)



Application CFF (Android)



En cas de perturbation CarPostal : Infos Traffic :



Hotline CarPostal 0848 818 818

Commande SwissPass 2026-2027

Uniquement pour les nouveaux élèves

Données personnelles de l'élève

à compléter et à retourner à : administration@aspihl.ch

☐ Garçon

☐ Fille

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse

NP + localité

Prénom et nom

☐ Monsieur

☐ Madame

(parents)

Important

N° de téléphone _____ / _____

Numéro sur lequel sera envoyé le lien par SMS afin de télécharger la photo de votre enfant, sans photo, le SwissPass ne sera pas délivré.

Le lien SMS est envoyé par les CFF et est valable pendant 72 heures. Agissez donc rapidement dès que vous recevez le lien.

Pour ce faire, veuillez suivre les instructions figurant sur notre site internet : www.aspihl.ch/transports-scolaires/ document : « Instructions chargement photos par SMS ».

L'enfant a-t-il déjà un SwissPass ?

☐ oui

☐ non

Si oui, noter le n° de client _ _ _ _ _



CONTROLE DENTAIRE

Aux parents des élèves de
l'Etablissement primaire et secondaire
de Villeneuve Haut-Lac

Villeneuve, août 2026

Dépistage bucco-dentaire selon le règlement du 5 novembre 2003 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire)

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. En vertu des dispositions légales, l'examen dentaire des élèves est obligatoire, il permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

Dispense du dépistage :

Selon l'article 15 du règlement susmentionné, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Secrétariat de l'ASPIHL

Remarque : chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste devra se soumettre au dépistage.

----- **Coupon réponse à retourner au/à la maître/sse de classe** -----

Attestation du médecin-dentiste :

NOM et prénom de l'enfant :

Je certifie que l'enfant susmentionné :

- ☐ est actuellement en cours de traitement
- ☐ a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois.

Timbre et signature du médecin-dentiste

Nous avons déménagé !

Cet été, nos bureaux ont changé d'adresse.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir dès le **10 août 2026**

dans nos nouveaux locaux :

**Rue des Narcissés 8
1844 Villeneuve**



021 960 13 37

administration@aspihl.ch



Notre site internet :

<https://www.aspihl.ch>

Heures d'ouverture :

Lundi	08h00 – 12h15
Mardi	13h00 – 17h00
Mercredi	<i>Fermé</i>
Jeudi	13h00 – 17h00
Vendredi	08h00 – 12h15